

Réf : DCM/2023-79/7.5/21-12

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	26

Date de la convocation : 15/12/2023

Notifiée aux élus le : 15/12/2023

Date de l'affichage : 15/12/2023

OBJET :

**DF – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE
France ALZHEIMER GARD**



SÉANCE DU JEUDI 21 DÉCEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, le VINGT ET UN DÉCEMBRE à 17h30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 15 décembre 2023 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Michèle PALLARÈS, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Michel AUSSANNAIRE à Pierre MAUMÉJEAN
Andrée DAMOUR à Michèle PALLARÈS
Maguelone CHAREYRE à Yves GRAS
Nathalie LALLOUETTE à Stéphanie PIERRON
Cédric BONATO à Joachim RAMS

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michèle PALLARÈS

Rapporteur : Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes

Il est rappelé au conseil municipal que l'association « France Alzheimer Gard » mène depuis de nombreuses années des actions d'information, de soutien et d'aides en faveur, des personnes malades atteintes de pathologies neuro-évolutives. Cet accompagnement ne se limite pas aux personnes malades mais s'oriente aussi vers les aidants.

Afin de créer de nouvelles actions sur l'ensemble du Département une demande de soutien financier a été adressé à la commune d'Aigues-Mortes, dans le cadre du partenariat entretenu au travers de la signature de la charte « Ville Aidante Alzheimer ».

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « France Alzheimer Gard » pour la soutenir dans son action.
- D'autoriser le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « France Alzheimer Gard » pour la soutenir dans son action.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le **25 JAN. 2024**

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN



Résultats du vote :

Délibération 2023-79	DF – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE FRANCE ALZHEIMER GARD	Pour :	26	Unanimité
		Contre :	0	Néant
		Abstention :	0	Néant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication